

CONSEIL MUNICIPAL DE VERGISSON

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de S&L

Séance ordinaire du 11 mars 2014 à 19 h 30

Président : Mr Roger LASSARAT

Etaient présents : Mrs CARRETTE, MEUNIER G., COLPART, DACHER, REY, BARRAUD, BROCHETTE

Absent(s) excusé(s) :

Secrétaire de séance : Martine BARRAUD

Le compte rendu et les délibérations de la séance précédente entendus et approuvés, le Maire demande qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour : fixation des taxes locales. Après acceptation par l'ensemble du conseil municipal, l'ordre du jour est abordé :

I. Comptes administratifs 2013 **II. Affectation des résultats 2013**

Madame REY présente les comptes administratifs 2013 :

1/ Commune

Section de fonctionnement :	excédent de	187 948.48 euros
Section d'investissement :	déficit de	98 035.20 euros

Au vu des restes à réaliser 2013 et du résultat d'investissement 2013, le conseil municipal décide d'affecter au Budget primitif 2014, une partie de l'excédent de fonctionnement soit 63 498.20 euros en section d'investissement ; la somme de 124 450.28 euros correspondant à l'excédent de fonctionnement 2013 ainsi réduit est reportée au budget primitif 2014 – section de fonctionnement.

2/ Auberge

Section de fonctionnement	excédent de	38 207.46 euros
Section d'investissement	excédent de	25 309.11 euros

Le conseil municipal décide de reporter au budget primitif 2014, les résultats ainsi constatés.

4/ CCAS

Section de fonctionnement :	excédent de	3 606.91 euros
-----------------------------	-------------	----------------

Le conseil municipal décide de reporter cet excédent au budget primitif 2014.

Le conseil municipal approuve l'ensemble des comptes administratifs 2013 conformes aux comptes de gestion dressés par le Trésorier.

II. Fixation des 3 taxes locales

Au vu de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 le conseil municipal décide de fixer les taux ainsi :

- | | |
|-----------------------------------|----------------|
| ○ Taxe d'habitation | 13.89% |
| ○ Taxe foncière (bâti) | 20.04 % |
| ○ Taxe foncière (non bâti) | 27.70 % |

III. Projet informatique / Attribution des subventions

1/ projet informatique

Monsieur le Maire présente :

- un devis pour le renouvellement du matériel informatique s'élevant à 1318.34 euros HT,
- deux devis prévoyant l'évolution des logiciels pour permettre la mise en œuvre du protocole d'échanges standard (échanges comptables entre collectivités et comptable) visant à la dématérialisation de la chaîne comptable et qui constitue une obligation réglementaire au 01/01/2015 :
 - acquisition de l'ensemble des logiciels pour un montant de 2 603.50 euros HT (hors coût de maintenance)
 - hébergement du système sur la plateforme du prestataire pour un montant mensuel de 80 euros HT.

Après réflexion, le conseil municipal accepte le devis pour le renouvellement du matériel informatique et retient la formule de l'hébergement en ce qui concerne les logiciels.

2/ Attribution des subventions

Au vue des différentes demandes de subventions pour l'exercice 2014, le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes à l'article comptable 6574 :

- | | |
|---|----------------|
| ○ ADMR | 80.00 |
| ○ Club de la bête pharamine | 100.00 |
| ○ FNACA | 40.00 |
| ○ Sou des écoles | 200.00 |
| ○ Coopérative scolaire du rpi | 100.00 |
| ○ Amicale des Sapeurs pompiers | 130.00 |
| ○ Comité floral | 1400.00 |
| ○ EVA (eau vive) | 50.00 |
| ○ Sécurité routière | 50.00 |
| ○ Hameau eau vive (manifestation) | 50.00 |
| ○ Syndicat d'initiative route des vins | 100.00 |
| ○ Rallye du vin bourru | 100.00 |
| ○ Réserve | 600.00 |

IV. Budgets primitifs 2014

Monsieur le Maire présente les budgets primitifs 2014 :

1/ Commune

Section de fonctionnement	
Dépenses et recettes s'équilibrent à	513 098.00 euros
Section d'investissement	
Dépenses et recettes s'équilibrent à	351 698.00 euros

2/ Auberge

Section de fonctionnement	
Dépenses et recettes s'équilibrent à	45 164.00 euros
Section d'investissement	
Dépenses et recettes s'équilibrent à	25 309.00 euros

3/ CCAS

Section de fonctionnement	
Dépenses et recettes s'équilibrent à	5 607.00 euros

Le Conseil municipal approuve l'ensemble des budgets 2014.

V. Elections municipales : tour de garde

Mise en place des tours de garde pour les deux scrutins des élections municipales.

VI. Comptes rendus des commissions

- 1/ le 5/02/2014 / Bâtiments : réunion portant sur le projet du point d'accueil en présence de l'ATD 71.
- 2/ le 7/02/2014 / Sivom des Deux Roches : réunion de chantier (point sur les travaux)
- 3/ le 11/02/2014 / Camval : conseil communautaire
- 4/ le 14/02/2014 / Sivom des Deux Roches : réunion de chantier (suite)
- 5/ le 20/02/2014 / Architecte Bernard et Coudeyre : entrevue pour proposition d'honoraires pour le projet
- 6/ le 20/02/2014 / Commission cantonale : attribution des subventions au titre du PIIC 2014.
- 7/ le 21/02/2014 / Sictom : point sur la charte des communes exemplaires
- 8/ le 25/02/2014 / Situm : comité syndical
- 9/ le 28/02/2014 / Commission des listes électorales : signature des tableaux, mouvement des électeurs au 28/02.
- 10/ Sigale : débat d'orientation budgétaire
- 11/ Syndicat du bassin versant de la Petite Grosne : débat d'orientation budgétaire. Point sur la Denante
- 12/ Villages en vie : l'association demande l'autorisation de nettoyer la Serve de la Mouille et la Source de terre du Perret. Le Conseil donne son accord.

13/ Syndicat du hameau de l'eau vive : vote du compte administratif 2013. Un affichage se trouve en Mairie sur le coût mensuel de la vie à la maison de L'eau Vive. Actuellement l'établissement fonctionne au complet.

14/ Sictom : vote du compte administratif 2013

15/ le 10/03/2014 / Commission bâtiments locatifs « l'immeuble du forgeron » : recueil des doléances formulées par les locataires présents à la réunion.

16/ le 11/03/2014 / Commission bâtiments locatifs « l'immeuble du forgeron » : étude et décisions prises suite aux doléances formulées le 10/03/2014.

VII. Questions diverses

1/ Immeuble du Forgeron :

Faisant suite aux deux réunions de la commission des bâtiments locatifs, la commission fait part au conseil municipal de ses décisions aux différentes doléances formulées par les locataires :

- la révision annuelle des loyers : cette révision continuera d'être appliquée chaque année.
- Pose d'un thermostat programmable déporté de chaudière : demande acceptée pour la pose d'un thermostat par logement.
- Pose d'un adoucisseur d'eau : demande refusée
- Dévier la sortie « évacuation de chauffage » sur la terrasse du locataire : demande acceptée si avis technique favorable.

Ces décisions seront portées à la connaissance des locataires de l'immeuble du forgeron.

Séance levée vers 00 H 15